

DIMANCHE, 19 JUILLET.

Présidence de B. O. Béland, Ecr.

Présents : MM. D. Dumaine, F. Decelles, E. Chapin, F. Lajoie, A. Bernier, J. A. Casavant, P. Fiset, E. Boudreau, J. Marsan et J. A. Cadotte.

Après lecture, résolu que les deux derniers rapports soient approuvés.

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

Hor. Borduas, menuisier, 27 ans..St-Charles
Adj. Casavant, " 31 ans.. "
Prosp. Noisieux, cultivateur, 41 ans..St-Jean-Bte

Résolu :

1° De payer aux malades.....\$50.00

Décès d'épouse..... 25.00

2° Conformément aux dispositions réglementaires ; qu'aucun malade, nommément ceux que le Sec. Trés. reçoit instruction d'avertir, ne soit plus autorisé à essayer de travailler sans l'avis spécial d'un membre du Comité de Régie, ni vaquer à une occupation quelconque à domicile ou laisser son dit domicile pour quelque raison que ce soit sans la permission expresse du médecin de la société ; les bénéfices seront impitoyablement retranchés à ceux ou à celui qui sera rencontré par les rues à des heures non mentionnées dans l'excuse : la même peine sera applicable aux bénéficiaires qui se livreront, sans autorisation, à un jeu quelconque.

3° Que les membres de l'Union St-Joseph résidant à St-Charles, soient autorisés à élire, parmi eux, des officiers sous la dénomination et en nombre nécessaire à leur érection en bureau ; les privilèges de tel bureau et les obligations qui incomberont à tels officiers seront celles indiquées par les Règlements.

Et le Comité s'ajourne à dimanche le 26 courant.

Le protestantisme n'a pas le signe de la sainteté.

Toutes les précédentes sectes hérétiques avaient employé les calomnies contre l'Eglise catholique pour parvenir à leur but ; mais jamais ces calomnies n'avaient été poussées aussi loin qu'elles le furent par les apôtres de la réforme et leurs partisans. Il ne leur suffit pas de lui attribuer, dans des écrits populaires et jusque dans la chaire, des doctrines qu'elle avait toujours eues en horreur ; on les inséra dans des

confessions de foi, on publia des caricatures, des comédies, des satires, dans l'intérêt du pur Evangile. Voici quelques exemples de ces calomnies, tirés des ouï-dits de Luther. " Le pape a adoré le démon " (*Fen.*, t. VI, f. 576, éd. 1557.)—" Les papistes craignent et fuient l'Ecriture comme le diable la croix. " " Les papistes en prêchant ne parlent jamais de Jésus-Christ. "—" Nos papistes, au fond du cœur, regardent Jésus comme une fable "—" Ils disent que quand on croit en Dieu on est damné "—" Ils renversent les paroles de saint Paul ; ils ne disent pas : Jésus nous a aimés et s'est sacrifié pour nous ; c'est nous qui l'avons aimé et qui nous sommes sacrifiés pour lui "—" Le pape répand de l'or parmi les siens pour qu'ils disent que Jésus-Christ n'est pas ressuscité "—" Les papistes regardent Jésus-Christ comme un homme pieux. "

Cependant, comme il se rencontrait toujours des gens en état de juger de la valeur de semblables calomnies et qui ne se laissaient pas gagner au pur Evangile, il fallut songer à d'autres moyens de conversion, et en conséquence les réformateurs posèrent en principe que les princes devaient employer la force. " Les autorités, dit Luther, doivent repousser de semblables assaillants. Les gens qui ne veulent pas accepter ceci [le pur Evangile] doivent être réduits au silence. On n'a qu'à en saisir un ou une demi-douzaine par le cou et les jeter dans le trou, et le diable se tiendra tranquille. " Ce principe fut mis en œuvre contre un réformateur, Carlstadt, et l'on peut juger de là le sort qui était réservé aux papistes et surtout aux prêtres. En effet le doux Mélancthon, dans la confession d'Augsbourg, accorde à l'empereur et aux princes temporels le pouvoir qu'il refuse à l'Eglise de " juger les dogmes " et de chercher la véritable doctrine. " La plupart des princes ne se le firent pas dire deux fois, car, en suivant ces maximes, ils amélioreraient singulièrement leurs finances. Aussi les prêtres catholiques se virent-ils en butte à mille vexations, auxquelles ils ne pouvaient échapper qu'en devenant *évangéliques* ou en quittant le pays ; dans la plupart des cas on les chassait. Convaincus que la religion catholique était une véritable idolâtrie, les princes regardaient comme un devoir de la détruire, d'imposer aux paroisses des ministres protestants, et d'ordonner à chacun, sous peine de la roue ou du gibet, de ne suivre, pour arriver au ciel, d'autre route que celle que leur indiquaient ces ministres qui pour la plupart étaient des moines défrôqués et